

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau  
Séance du 28 janvier 2020

**Objet de délibération :**  
PC 00137619A0017 pour le projet East  
Village à St-Maurice-de-Beynost

*Sont présents 11 membres convoqués le 21 janvier 2020*

*Sont excusés : Liliane BLANC-FALCON – Christian de BOISSIEU – François DROGUE – Elisabeth LAROCHE - Caroline TERRIER*

La Présidente fait part de la sollicitation, par la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, de l'avis du syndicat mixte concernant la demande de permis de construire déposé par la société SMB pour la réalisation d'un parc d'activité composé de 11 bâtiments représentant une surface de plancher totale de 19 740 m<sup>2</sup> sur un tènement de 35 000 m<sup>2</sup>.

Elle rappelle aux membres du Bureau qu'en vertu des articles L.142-1 et R.142-1 du code de l'urbanisme, les constructions soumises à autorisation qui portent sur une surface de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher doivent être directement compatibles avec les orientations du Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O) du SCoT.

Ce futur parc d'activités économiques destiné à accueillir des entreprises du secteur tertiaire se situe à proximité immédiate de l'échangeur n°5 de l'autoroute A42.

Il est actuellement occupé par des bâtiments de l'entreprise CEGELEC qui seront rasés pour ériger ce nouvel ensemble.

Les membres du Bureau saluent la qualité et l'ambition de ce projet qui a vocation à accueillir des emplois tertiaires qualifiés qui répond à l'objectif du BUCOPA de développer des emplois et des fonctions de types métropolitains qui démontrent l'attractivité intrinsèque de notre territoire.

Par ailleurs, le tènement retenu pour ce projet est identifié dans le D.O.O. du SCoT comme stratégique pour la mise en œuvre de la disposition 3.1.3 « Développer, requalifier, réorganiser et optimiser les parcs « Grands Flux ». Il s'agit en effet de restructurer une offre économique peu lisible, mais attractive en proximité immédiate de la métropole lyonnaise et desservie par des infrastructures de transports performantes.

Enfin, les membres du Bureau notent la qualité du parti pris architectural de cet ensemble et du soin porté à son intégration paysagère qui concourent à l'objectif de requalification globale de cette zone d'activité considérée comme l'entrée principale sur le territoire de la Côtière et dont l'enjeu qualitatif est une priorité affichée dans le SCoT.

Les membres du Bureau souhaitent cependant alerter les élus de la CCMP sur la nécessité d'anticiper les questions liées aux besoins de mobilités générés par ce site qui devrait accueillir plus de 1 000 emplois et donc générer des flux pendulaires importants. Les solutions de mobilités alternatives à la voiture devront être développées telles que les transports collectifs et les voies cyclables connectées avec la gare de Saint-Maurice-de-Beynost.

Enfin, les membres du Bureau s'étonnent que ce projet n'intègre pas à minima de services de restauration pour les salariés qui rendraient le site plus attractif encore pour les futurs entreprises et salariés.

**Le Bureau,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**- REND UN AVIS FAVORABLE.**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme  
La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le  
Affichée le*

La Présidente du syndicat mixte,

Jacqueline SELIGNAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Selignan', written in a cursive style.